

A Paris le 2^e Dec. 1663.

Au Roy.
Sire. Monsieur;

J'ay prisé me procurer des informations que vous me
 donnez par vos ordres du P. de ce mois, pour faire
 passer le s^r Alibon: mais ils vous contredirent en disant
 qu'ils n'ont que des gens incapables de se trouver
 toujours embarquez à raison des V. M. arrestées, ^{desquelles}
 les femmes ayant esté déclarées de prisonniers, j'ay soudain ^{non les} qu'ils
 doivent et peuvent fort bien payer. C'est ce qui m'oblige
 à vous demander de quel faire suite à leur obstination.
 Je supplie par supplique qui puisse porter coup. et
 je souhaite que ce puisse être au plus tost. J'attends
 quelque ordre sur d'autres prisonniers de vos dites lettres,
 dont je vous ferois part, demeurant

Handwritten text at the top left, possibly a name or address.

Handwritten text at the top right, possibly a name or address.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document, written in a cursive script.

